

PROJET DE LOI

LOI ÉTABLISSANT LE CADRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

LOI-CADRE

ÉTABLIR LES FONDEMENTS DU CADRE D'INTERVENTION GOUVERNEMENTAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

1

DONNER DES ASSISES FORTES À LA POLITIQUE PAR :

- la mise en valeur, au Québec et ailleurs, de produits alimentaires québécois sécuritaires et de qualité;
- la mise en place de conditions de développement propices à l'émergence d'une diversité d'entreprises compétitives et durables;
- le développement d'activités bioalimentaires exercées de façon écoresponsable et la mise en valeur des potentiels régionaux;
- l'optimisation des interventions gouvernementales destinées au secteur bioalimentaire afin de répondre aux besoins des consommateurs et aux attentes de la société.

2

FAIRE ÉVOLUER LA POLITIQUE AU FIL DU TEMPS EN PERMETTANT :

- de vérifier périodiquement la pertinence des orientations et des objectifs en vigueur;
- d'apporter les ajustements appropriés le cas échéant;
- une veille stratégique et prospective;
- la mise à contribution d'experts et de gens reconnus dans leur milieu.

3

ENCOURAGER LES INITIATIVES PAR LA CRÉATION D'UN FONDS QUI :

- facilitera la réalisation de diverses initiatives de développement jugées inédites et porteuses pour l'avenir du secteur;
- pourra agir comme un catalyseur de la politique vers de nouvelles façons de faire;
- contribuera à instaurer une culture du changement et de l'innovation dans le secteur.

ADAPTATION DES LOIS EXISTANTES

APPUYER LE VIRAGE VERS LE BIOALIMENTAIRE DE DEMAIN

1

TENUE DE CONSULTATIONS EN COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE QUI PERMETTRONT DE PRÉCISER LES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS À APPORTER.

2

INTRODUCTION DE MODIFICATIONS À DES LOIS QUI SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE AFIN D'APPUYER LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE.